



A.S.V.P.N.F

LETTRE D'INFORMATION n° 4 aux adhérents

Juillet 2021

Cher(e)s adhérent(e)s, cher(e)s amies,

Les activités de l'ASVPNF, association Loi de 1901 du secteur culturel, sont dévolues à la sauvegarde et à la valorisation de l'histoire de notre système éducatif et de ses acteurs que furent les instituteurs et institutrices formés dans les écoles normales primaires du Finistère. Leur déploiement se trouve confronté, comme pour les autres associations, à des problèmes fonctionnels liés à la pandémie due au SARS-CoV-2 et aux contraintes sanitaires qu'elle engendre. La question de l'évolution de la vie associative "post-Covid" ne manque pas de se poser!

Les restrictions sécuritaires imposées à la vie associative ne suffisent pas, à elles seules, à expliquer le ralentissement de l'exécution des mandats qui furent donnés aux dirigeants lors des dernières assemblées générales de l'Association d'octobre 2019. Ceux-ci étaient essentiellement ciblés sur l'identification d'interlocuteurs des institutions territoriales et académiques manifestant de l'intérêt tant pour notre raison d'être que pour notre projet associatif et susceptibles de s'engager sur la voie de la co-construction d'un schéma réaliste de préservation et de valorisation du patrimoine normalien du Finistère. Le contexte pandémique a gêné et parfois interdit l'organisation et la tenue des réunions de travail et audiences nécessaires.

De surcroît, les changements intervenus dans la gouvernance des collectivités concernées tant en 2020 qu'en 2021 ont fait émerger, selon les lois

de la République, de nouvelles orientations sur le plan politique sans compter les variations attachées aux profils des nouveaux édiles et des nouveaux acteurs territoriaux. Vaincre les effets conjugués de ces diverses adversités a consommé beaucoup d'énergie d'autant qu'en regard de la priorité absolue donnée à la gestion des effets de la crise sanitaire, la satisfaction des besoins de certaines associations - dont la nôtre - pouvait, au demeurant, paraître relativement secondaire.

Seul un événement indépendant de notre volonté mais combien décisif est intervenu dans le champ d'investigations de notre projet associatif. En effet fin 2020-début 2021, il a été mis fin à l'exploitation des locaux de notre ancienne Ecole normale par les autorités académiques pour former des étudiants de l'INSPE Bretagne, épisode dont les modalités mériteraient à elles seules d'être racontées. Jusqu'à cette échéance et pour le bien public, la "Grande Dame de Rosmadec sise à Roz Avel" depuis 1884 avait continué inlassablement à dispenser ses bons et loyaux services aux futurs instituteurs, professeurs et éducateurs du Finistère. La formation des professeur(e)s sera désormais assurée sur le site universitaire de Quimper.

La préservation et le devenir du patrimoine libéré constituant la raison d'être de notre Association passaient par une incontournable cession du domaine concerné par le Département du Finistère à un acquéreur. Celui-ci devenait

« Association pour la Sauvegarde et la Valorisation du Patrimoine Normalien du Finistère »

alors, par essence, notre principal interlocuteur. Restait à le connaître, et à découvrir ses intentions de façon à les comparer à nos demandes et à nos vœux. Ce préalable devait nous permettre à nouveau de nous positionner par rapport aux aménagements envisagés.

Certes, la pratique du numérique à laquelle nous étions contraints et à laquelle nous étions sans doute les moins bien préparés ne nous a pas permis de faire face à tous ces éléments d'incertitudes !... Sur ce plan, l'évolution des profils démographiques des dirigeants et des adhérents ne jouait pas en notre faveur en termes de "ressources humaines". Faut-il rappeler que notre mémoire, notre petite histoire ne peuvent se circonscrire et se reconstruire pour être transmises qu'avec le concours d'hommes et de femmes soucieux d'élaborer avec passion et lucidité le récit de la saga normalienne finistéenne, de la faire connaître et d'imaginer les solutions permettant sa transmission pour le bien des générations futures et de l'Ecole publique de demain ?

C'est donc en milieu complexe et perturbé que notre vie associative a perduré au fil des mois. Nous le devons à votre soutien renouvelé et à l'attention vigilante des membres du Bureau prompts à communiquer et à échanger sur le déroulement de notre feuille de route issue de nos dernières assemblées générales. Dès lors notre démarche fut fondée sur la fidélité aux engagements, à la confiance et à la volonté constante de contribuer au bien public, à la fraternité et à la promotion des valeurs citoyennes. Elle fut jalonnée par le report de l'Assemblée générale d'octobre 2020 avec l'accord des autorités (les textes réglementaires y afférant sont prorogés jusqu'au 31 juillet 2021). Elle reste néanmoins dans l'attente de nouvelles mesures en rapport avec une nouvelle vague de covid-19 telle qu'annoncée par les autorités sanitaires et sujette à un éventuel nouveau report. Si tel est de cas et avec l'accord du greffe des associations nous serons contraints de tenir deux AG successives en non-présentiel en utilisant nos capacités à communiquer via l'outil numérique. Ceci permettra aux adhérents de se prononcer sur les rapports moraux, bilans d'activités et les comptes financiers des deux derniers exercices écoulés.

Il est rappelé que le Bureau leur a adressé un document non contractuel en date du 15 juin 2020 intitulé : "Des projets de cession du domaine de l'ancienne Ecole normale d'instituteurs de Quimper par le Conseil départemental du Finistère". Actualisé le 23 juillet pour diffusion aux nouveaux interlocuteurs territoriaux, sa teneur pouvant revêtir celle d'un rapport moral intervenant à la mi-parcours d'un exercice associatif délicat en pleine crise sanitaire. Les adhérents pourront retrouver cette mise au point à l'URL mentionnée ci-dessous (1). Ledit document, dont le contenu peut paraître redondant à bon nombre d'entre vous, permettait de faire connaître notre Association non seulement à la nouvelle équipe municipale quimpéroise encline à considérer que le dossier relatif à notre objet associatif disponible à l'Hôtel de Ville n'avait aucune consistance mais aussi au nouveau propriétaire de notre ancienne école.

C'est ainsi et au prix de divers épisodes plus ou moins productifs que nous sommes en période estivale 2021, pleine d'incertitudes avec en perspective des champs d'investigation susceptibles de stimuler nos motivations à poursuivre le combat pour sauvegarder quelques éléments emblématiques de notre patrimoine :

1. Le nouveau propriétaire de "notre" ancien Domaine de Roz Avel, à savoir l'OPAC de Quimper-Cornouaille - tenu bien informé des demandes de l'Association- a clairement fait connaître ses exigences attachées à ses droits de propriété. C'était de bon aloi ! Sans remettre en cause l'ensemble architectural édifié à la fin du 19^e siècle et se proposant d'en assurer la restauration, il est fondé à proclamer que ledit domaine qui sera exploité à terme par la Subdivision départementale de la Gendarmerie nationale devenant domaine militaire restera strictement indivisible dans les limites que nous lui avons reconnues... Ainsi notre "Monument aux Instituteurs du Finistère Morts pour la France" a toutes chances d'être sauvegardé sur place, là où il fut édifié en 1924. Certes, ceci ne répond que très partiellement à notre projet associatif qui consistait à « déconfidentialiser » ledit monument dans un espace ouvert sur la voie publique. En conséquence cette proposition dont nous ne

« Association pour la Sauvegarde et la Valorisation du Patrimoine Normalien du Finistère »

connaissons pas les attendus a été récusée sans plus attendre, ne pouvant qu'accentuer la confidentialité d'un monument qui dès lors se trouverait confiné en terrain militaire interdit au public. Quid des valeurs pédagogiques et citoyennes attachées à cet édifice emblématique ?

2. Cette cession devait être associée à un transfert de propriété entre le département du Finistère et la ville de Quimper du petit ensemble immobilier constitué par l'ancienne conciergerie de notre Ecole et la maison d'habitation du Directeur de l'Ecole annexe. Notre demande consistait à solliciter tout ou partie de cet ensemble pour l'accueil de ce que nous proposons d'appeler la « Maison des Normaliens », un lieu public sur ce site emblématique pour accueillir et valoriser notre patrimoine, pouvant par ailleurs élargir l'offre culturelle de la ville de Quimper. A ce jour il nous est fait savoir, sans discussion sur le fond et en l'absence de tout argumentaire que cette revendication associative était sans objet.

3. Dans un domaine connexe qui ne manque pas de retenir notre attention et de susciter notre intérêt, l'Hôtel de Ville de Quimper nous a fait part de son projet de création d'une Maison de la Laïcité. Les membres du Bureau, marquant leur enthousiasme pour un tel projet ont fait savoir qu'une "Maison des Normaliens" devait tout naturellement y trouver sa place, considérant qu'elle pourrait y côtoyer tout en les enrichissant d'autres thématiques d'importance pour nos institutions et pour l'exercice de la vie citoyenne dans l'espace public et les domaines relevant de l'autorité publique.

I Il est patent que de telles perspectives impliquent désormais, au-delà de l'élaboration et du suivi des avant-projets, une présence vigilante dans leurs comités de pilotage tels que constitués par l'Hôtel de Ville. Il est assuré que l'Association y sera représentée. Encore faudrait-il que nos représentants disposent de mandats intégrant notre objet associatif, soit de son adaptation aux réalités du moment. Ces perspectives donneraient du sens à la volonté des dirigeants de voir, à plus ou moins brève échéance, leurs responsabilités assumées par de plus jeunes adhérents dont il reste à susciter intérêt et vocation

Au total, dans un monde et une société où la mésinformation tend à devenir la règle et ne cesse de promouvoir les démarches complotistes les plus hasardeuses, dans une société désormais fracturée entre vaccinés et non-vaccinés et ceci au mépris des acquis de la Science, de l'Ecole émancipatrice et de la Raison, il convient de rappeler qu'au sein d'une Association il faut rester unis. La force continuera d'être engendrée par l'union alors que la faiblesse résulte de l'isolement. Quel avenir pour nos projets de préservation du patrimoine éducatif finistérien porté par les deux outils de formation incomparables que constituaient les deux écoles normales du département ? Quel avenir pour l'ensemble du monde associatif après dix-huit mois de crise sanitaire ?

Pour ce qui nous concerne en tant qu'Association intervenant en faveur d'un monde plus juste et plus humain, il s'agit, sans conteste de continuer à défendre sans concession les valeurs de laïcité, de fraternité et de tolérance. C'est le combat incessant contre l'ordre moral et les cléricalismes et pour la défense de la Loi de Séparation des églises et de l'Etat. Les valeurs qui nous rassemblent, dans leur vivacité et leur actualité demeurent aussi des éléments-clés dans l'action sociale et citoyenne des collectivités. Continuons de les affirmer inlassablement de façon à convaincre les décideurs de l'utilité sociale de notre démarche. C'est en tenant ce cap, en dépit de la crise sanitaire, que nous retrouverons motivations et forces vives pour convaincre et faire aboutir nos revendications...

Le Président: F. Larher



ASVPNF
20 rue de l'Océan
29780 PLOUHINEC

(1)

<https://asvpnf.com/index.php/2020/09/22/crise-sanitaire-oblige-report-de-lassemblee-generale-ordinaire-2020-de-l-asvpnf>

Formulaire de contact : www.asvpnf.com